

## **Ce que vous pouvez faire**

- Discutez des objectifs d'équité en emploi et des progrès réalisés avec l'ensemble du personnel.
- Faites la promotion, mettez en place, et inviter tout le personnel à assister aux programmes de mentorat en matière de diversité et participez-y.
- Formez des comités directeurs pour travailler à des projets spéciaux en matière de diversité.
- Adoptez et préconisez des comportements acceptables en milieu de travail, comportements définis par les équipes de travail.
- Imaginez des façons originales de tirer avantage des différences culturelles que les minorités visibles apportent au milieu du travail.
- Encouragez tous les employés à participer à l'organisation d'activités multiculturelles et à y assister.
- Faites connaître les programmes de gestion et de perfectionnement offerts par votre ministère et par la CFP.
- Faites connaître le Bureau des services de développement de carrières - Équité en emploi, qui offre aux membres des groupes désignés une orientation professionnelle efficace et appropriée en matière d'équité en emploi ([www.psc-cfp.gc.ca/eebmp-pmpee](http://www.psc-cfp.gc.ca/eebmp-pmpee)) ( tél. : 613 992-7151 ou 613 992-9794).